

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	60
----	----	----

PRESENTS	49
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	32

Vote Pour :	60
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Date de la Convocation**

12 SEPTEMBRE 2023

**Date d'Affichage**

13 SEPTEMBRE 2023

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDÉT, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Benoit TRAGNE, Pierre TRANIER.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Claire FITA à Blaise AZNAR, Alain GLADE à Martine CLARAZ ANGOSTO, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Christel PALIS à Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET.

**Absents - Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Christelle HARDY, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°219\_2023

ACTES : 8.4.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 22- Convention de partenariat avec Albisia-Innoprod et IMT Les Mines d'Albi**

## Exposé des motifs

La pépinière d'entreprises Granilia de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et la pépinière d'entreprises Albisia-Innoprod, accueillent des entreprises innovantes dans leur phase de développement. Les deux structures proposent des services d'accompagnement et d'hébergement aux entreprises en phase de création ou âgées de moins cinq ans, dans des conditions privilégiées.

L'incubateur technologique de l'IMT Mines d'Albi est une structure d'aide à la création d'entreprise. Sa mission est d'accompagner les porteurs de projet innovant en vue de créer une entreprise. Il apporte notamment une aide dans des domaines divers (étude de faisabilité, dépôt de brevets, mise en réseau etc ...) et offre une solution d'hébergement aux futurs entrepreneurs.

À la suite des candidatures auprès de l'Appel à Projet Entrepreneuriat 2022-2024 de la Région Occitanie, les 3 structures se sont engagées sur plusieurs objectifs afin de garantir le bon accomplissement de la mission d'intérêt général que constitue l'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises.

Un de ces objectifs consiste en la mise en place de formations/ateliers à destination des pépins/incubés sur des thématiques précises. Ces thématiques doivent répondre aux besoins des porteurs de projet et permettre une pérennité de développement. Ces formations/ateliers peuvent être animés par des prestataires externes. Dans une perspective d'optimisation des coûts et de renforcement de l'accompagnement fait auprès de leurs résidents, les trois structures ont décidé de collaborer pour offrir un planning de formation commun.

Elles souhaitent ainsi porter leur collaboration selon trois (3) priorités conformément au Schéma de Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet adopté le 19 septembre 2022 :

- Construire un programme d'animation flexible et innovant au service des entreprises ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Identifier Granilia en tant que centre de ressources au service des acteurs économiques locaux (entreprises, partenaires, ...).

## Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.1 Compétence en matière de développement économique,

Vu que l'action ci-après présentée est d'intérêt public local et entre dans le champ des compétences de la Communauté d'agglomération en matière de développement économique, en vertu de l'article 6 de ses statuts,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°208\_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de Développement Economique,

Considérant que l'action ci-après présentée est d'intérêt public local et entre dans le champ des compétences de la Communauté d'agglomération en matière de développement économique, en vertu de l'article 6 de ses statuts,

Considérant l'Appel à Projet Entrepreneuriat 2022-2024 de la Région Occitanie, pour la mise en œuvre de sa politique en matière de financement des structures d'accompagnement à la création-reprise-transmission d'entreprise,

Considérant l'adhésion au Réseau des incubateurs et pépinières d'entreprises d'Occitanie Pyrénées Méditerranée (Réso IP+),  
Considérant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire du 25 mai 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de suffrages exprimés :**

- **approuve** la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et Albia-Innoprod et IMT Les Mines d'Albi telle qu'annexée,
- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 02 OCT. 2023

- publication - mise en ligne

Le 02 OCT. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023



ID : 081-200066124-20230918-219\_2023-DE